



Commune de Générac (30)

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 - Plan de zonage de la zone agglomérée

Echelle 1/2500ème

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
PLU	23/06/2008	18/06/2015	24/02/2016
Modification n°1 du PLU	11/12/2017		10/12/2018
Modification simplifiée n°1 du PLU	21/01/2019		24/04/2019
Modification simplifiée n°2 du PLU	07/12/2020		05/06/2021
Modification simplifiée n°3 du PLU	22/09/2021		18/12/2021
Modification simplifiée n°4 du PLU	04/10/2022		
Révision générale n°1	22/09/2021	23/10/2024	07/07/2025

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

Agence de Nîmes
106, Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél : 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nîmes@urbanis.fr

Mairie de Générac
Place Francis Chevreau
30 510 GÉNERAC
Tél : 04 49 29 59 30

LEGENDE

- Limite de zone
- Éléments de paysage (parcs) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Éléments de paysage (vies) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Recul minimum de construction de part et d'autre des RD (Règlement départemental de voirie 2023)
- Linéaire commercial en application de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Espaces isolés classés (article L.113-1 du CLU)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacements réservés
- Zones non édificables de 10m de part et d'autre du haut des berges du chevre hydrographique
- Continuité écologique au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Secteur de mixité sociale en application de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme
- Bande SUP1 Gaz (AP n°20-037-OREAL du 22/01/2020)
- Éléments du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Éléments pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 - L.24 du Code de l'urbanisme)
- Périmètres de protection des captages:
 - Preise d'eau GS sur le canal de Campagne (AP DUP 12/10/2011)
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Champ captant du Mas Girard Villafanchien (rapport hydrogéologique 05/11/2010)
 - Périmètre de protection éloignée
 - Champ captant du Mas Girard Astien (rapport hydrogéologique 06/10/2010)
 - Périmètre de protection éloignée
 - Forage de Franquevaux (AP DUP du 12/07/1999)
 - Périmètre de protection éloignée
 - Captage de la Fontaine (rapport hydrogéologique 04/01/2020)
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
- Plan d'exposition au bruit et secteurs de bruit :
 - Secteurs de bruit des infrastructures terrestres : RD 262 (AP du 16 avril 2024) et LEC - CHN (AP du 18 octobre 2023)
 - Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Nîmes-Mérignac (AP du 26 avril 2018) : zone D
- Zones inondables :
 - Enveloppe des zones inondables par débordement (PPRI, AP n°2014-094-2013 du 4 avril 2014)
 - Zones potentiellement inondables définies par l'étude EXZECOS (DOTM 30, 2011)
 - Zone de ruissellement indifférencié

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
ER C1	Création d'une aire d'accueil pour les voyageurs	108	-	Commune
ER C2	Création d'une aire de stationnement	2141	-	Commune
ER C4	Création d'un accès depuis la voie communale n°6 - Les Boutaines	82	-	Commune
ER C5	Élargissement de la voie communale n°6 - Les Boutaines	1720	10m	Commune
ER C6	Élargissement du chemin communal - Le Village	456	4,5m	Commune
ER C7	Élargissement du chemin communal - Le Village	322	4,5m	Commune
ER C8	Élargissement du chemin de la Motte - Le Pontil	751	6m	Commune

